

**Décisions prises par la directrice générale en vertu du règlement
50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs**

DG298-1124 Autorisation de la directrice générale pour la signature de l'entente sur l'utilisation d'un actif informationnel entre le protecteur national de l'élève et le Centre de services scolaire des Draveurs en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs

La directrice générale autorise :

Que le PNE octroie à l'organisme une licence d'utilisation d'un actif informationnel, à certaines conditions que l'organisme s'engage à respecter, ci-après décrites. La présente entente ainsi que les documents afférents constituent l'entente entre les parties à toutes fins que de droit. En cas d'incompatibilité, les stipulations de la présente entente ont préséance.

Que le PNE octroie à l'organisme, selon les conditions d'utilisation prévues à l'annexe 1, une licence d'utilisation de l'actif informationnel Gestion des plaintes et signalement – Protecteur national de l'élève, aussi désigné par son nom abrégé Aristote (ci-après « la Solution »).

DG299-1124 Autorisation de la directrice générale pour l'entente de service entre le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario et le Centre de services scolaire des Draveurs pour l'année scolaire 2024-2025 en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs

La directrice générale autorise :

la signature de l'entente de service pour les services de scolarisation des élèves québécois hospitalisés au CHEO par le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario situé au 2445, boul. St-Laurent, Ottawa (ON) K1G 6C3 au montant de 120 356.88\$ pour l'année scolaire 2024-2025.

DG300-1124 Autorisation de la directrice générale de procéder à la signature du protocole d'entente entre le Centre de services scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau – Embellissement de la cour de l'école du Vallon en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs

La directrice générale autorise :

de procéder à la signature du protocole d'entente concernant le projet d'embellissement de la cour de l'école du Vallon entre le Centre de services scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau selon les dispositions intervenues entre le parties et que cette entente entre en vigueur à la fin des travaux d'aménagement.

DG301-1124 Autorisation de la directrice générale pour l'adjudication du contrat – Service d'agence de recouvrement en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs

La directrice générale autorise :

d'octroyer la soumission à la firme Crédit Protection E.D. Ltée, située au 200-4840, boulevard Saint-Jean, Pierrefonds, Québec, H9H 4B2 d'une somme de 78 500,00 \$, excluant les taxes pour le contrat de services d'agence de recouvrement.

DG302-1124 Autorisation de la directrice générale – Coûts supplémentaires Sécurité-gardiennage en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs

La directrice générale autorise :

d'accepter les coûts supplémentaires pour l'ajout d'heure pour un agent de sécurité avec la firme Groupe de sécurité Garda SENC à l'école Polyvalente Le Carrefour et les demandes particulières pour un montant total de 160 791,13 \$.

**DG303-1224 Autorisation de la directrice générale pour le mandat confié au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour le dépôt du mandat 2025-7518-07
Cueillette de matières résiduelles en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs**

La directrice générale autorise :

le mandat confié au CAG pour la cueillette de matières résiduelles par appel d'offres public pour l'ensemble du Centre de services scolaire des Draveurs.

DG304-1224 CHANGEMENT DE LA DÉNOMINATION SOCIALE – DWB CONSULTANTS

La directrice générale autorise :

la poursuite des contrats actuels avec la firme en structure – civil DWB Consultants.